Vendredi, 6 avril 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 23.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.... .	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 »	14 »	7 »

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 5 AVRIL 1849.

VENDREDI SAINT!

Jour de deuil profond, de prières ardentes! Dans toute la chrétienté les voûtes des temples retentissent de lamentations. A la mémoire du type sublime de tous les martyrs associons celle de nos martyrs récents; pleurons-les et comptons nos morts pour ne les oublier jamais.

Des morts! il ne peut pas y en avoir. Ceux qui tombent dans la lutte sainte vivent toujours; les hommes qu'ils ont combattus meurent, et il n'en reste plus rien ici-bas; la vie éternelle appartient aux martys de la vérité.

Ils sont grands, les hommes que l'explosion de 1848 a mis à la tête des peuples pour que l'année suivante les vît poursuivis, traqués, assassinés, remplissant les cachots et les bagnes ou errant dans l'exil. Ils sont grands! Aucune époque de l'histoire n'a produit des hommes d'une plus forte trempe, d'une plus haute intelligence, d'un plus pur dévouement. Mais il y a des martyrs dont les souffrances ont surpassé les leurs en intensité et en durée, des martyrs d'une constance plus magnanime encore.

Ces martyrs ce sont les peuples!

Qu'il me soit permis de commencer cette litanie par le peuple le plus éloigné, réputé le plus barbare, qui souffre depuis bien longtemps et dont les souffrances sont encore augmentées par le mépris immérité qu'on déverse sur lui en le rejetant hors de la fraternité universelle.

En ce jour, le Peuple russe se presse dans ses pauvres églises, étroites pour la foule des fidèles et, dans la sincérité de son âme, il pleure sur l'agonie et la mort du Christ, sans se douter qu'en pleurant sur la passion du Christ, il pleure en même temps sur l'histoire de la passion séculaire que lui fait subir un despotisme sans entrailles. Bientôt cesseront ces gémissements, et avec une pieuse allégresse le Peuple russe s'écriera: « Le Christ est ressuscité! »

Quand donc, ô mon peuple chéri! comprendras-tu que ces paroles répétées par toi, depuis des siècles, attendent une réalité qui leur réponde? Quand donc entendrai-je retentir des collines de Moscou cette parole dont l'espoir me fait vivre : Le Peuple russe est ressuscité! Quand donc pourrai-je y répondre comme je répondais jadis à ma mère, avec un élan de foi enfantine, lorsqu'elle me saluait au jour de Pâques en disant : Le Christ est ressuscité! Quand donc pourrai-je mettre tout mon cœur dans ce cri de joie : En vérité, oui, le peuple russe est re suscité!

A la patrie mon premier salut, mais les souffrances du Peuple russe ne me feront pas oublier celles de ses frères Ce n'est pas un Russe démocrate qui passera devant la Pologne sans s'incliner profondément. Terre fraternelle où le sang russe a été versé au profit du despotisme, où bientôt sans doute, à côté des Polonais, nous saurons en répandre pour le triomphe d'une liberté commune; terre d'héroïsme, dont le martyre n'est pas une résignation passive, mais une lutte continue! Peuple invaincu quoique garrotté, vivant quoique déchiré en lambeaux, avant-garde de la grande armée des martyrs de la liberté, je te salue comme le bon larron a salué le Christ sur la croix!

Vieille Germanie, salut! Toi dont les vaillants soldats apprirent jadis la liberté au monde romain dégénéré; toi, dont les profonds penseurs nous ont donné la liberté de conscience, base de toutes les autres libertés; je te salue pour tes vigoureux efforts qui tendent à réaliser sur ta propre terre ces principes que la science de tes philosophes et le génie de tes poètes ont répandus dans le monde.

Généreuse nation, une déjà en esprit et encore déchirée dans ton corps par trente-six vampires qui boivent ton sang, que tes efforts soient couronnés d'un prochain triomphe!

La France! la France! C'est avec vénération que tous doivent parler de ce pays magnanime. Si la Pologne est l'avant-garde de la liberté, ici c'est le corps de bataille! Tant qu'il n'a pas été entamé, la liberté du monde est assurée; si le drapeau de la France pouvait fléchir, il faudrait déclarer *l'humanité en danger*!

Depuis soixante ans, la France à travers des vicissitudes inouies, victorieuse ou vaincue, opprimée tantôt au nom de principes vieillis, tantôt au nom d'intérêts égoïstes, la France, sans faiblir, a su poursuivre le même but par des voies diverses. Ce but, c'est la régénération du monde! Et toutes les fois que le Peuple français jalonnait sa route vers le progrès d'un flambeau nouveau, ce flambeau devenait pour le monde un nouveau soleil. Les épreuves incessantes et douloureuses n'ont fait qu'élever l'esprit de ce peuple. Grand en 89 et 93, il est sublime en 1848-49! Plus le martyre qu'on lui fait subir est terrible, plus est héroïque son courage.

Le Christ cloué sur la croix trouve à côté de lui un larron, comme lui attaché au gibet, qui le salua d'un mot sympathique : et ce ne furent pas les Juifs qui se partagèrent ses dépouilles, mais bien les soldats barbares : le Peuple français est crucifié par des larrons qui se partagent ses dépouilles et ce sont les fils des barbares qui lui envoient leurs encouragements fraternels et leurs bénédictions. Trois fois salut à toi, Peuple-humanité!

Salut à l'Italie! Terre féconde, peuple vivace! Trois fois il sut se placer à la tête de l'humanité comme conquérant, comme propagateur de la foi chrétienne, comme maître dans les sciences, les arts et le commerce. En se créant une nouvelle unité, en soudant les unes aux autres toutes ces forces qui séparément remuèrent le monde, il reprendra dans le cortège des nations marchant vers l'avenir la place qui lui est due.

Le martyre qu'il subit ne peut durer, et ce n'est pas à ce fantôme de l'Autriche de dominer cette puissante mère des nations qui, après un sommeil passager, se réveille plus que jamais puissante.

A tous les peuples opprimés, salut!

Salut d'abord à la Hongrie, peuple intrépide qui sait maintenir l'honneur de ses armes contre la coalition de deux despotes!

Salut à l'Irlande qui, elle aussi, se débat contre deux fléaux à la fois : la famine et l'oppression anglicane!

Salut à l'Espagne, cette noble patrie des chevaliers et des poètes, qui est tombée sous la domination d'avocats sans cœur et d'une brutale soldatesque! Salut à tous ceux qui ont cherché, qui cherchent ou qui chercheront à briser leurs fers!

Oserons-nous, après ces Peuples martyrs, continuer notre litanie et invoquer des noms d'hommes? Les martyrs que nous honorons ne nous le permettraient pas. D'ailleurs leur nombre croît tous les jours, et bientôt, sans doute, ce sera un déshonneur pour un ami de la liberté de ne pas subir au moins l'incarcération.

Salut à vous tous, nos frères! A vous, qui êtes morts glorieusement; à vous, qui languissez dans l'exil ou qui gémissez dans les fers.

A vous, nos bien-aimés Polonais et Russes que le despotisme réunit dans ses bagnes et dans ses casemates. A vous, Allemands généreux, victimes démocratiques, assassinés sur les glacis de Vienne ou étouffés dans les cachots prussiens. A vous, nos maîtres, Français exilés, condamnés, emprisonnés.

Nous ne voulons pas vous nommer, vos noms sont trop connus des Peuples pour que nous ayons besoin de les rappeler.

Salut à vous, illustres prisonniers, sur lesquels le cachot vient de se refermer. Nous bénissons votre dévouement au Peuple, nous admirons votre courage indomptable, nous nous instruisons aux éclairs sublimes de votre intelligence!

Salut! *vous avez voulu passionner les consciences en face des intérêts ameutés.*

Salut! vous avez dit : *Personne ne doit manger quand le Peuple est à jeûn.*

Et maintenant, démons de la réaction, soldats du capital, chevaliers de l'usure, accumulez les victimes, torturez-les, tuez-les! En leur ôtant la vie, vous les faites vivre éternellement dans la mémoire des Peuples reconnaissants; et avec eux vous n'avez pas tué la Révolution, dont la marche est réglée par d'irréfragables lois.

Les prêtres du monde antique lisaient l'avenir dans les entrailles des victimes sacrées; quand la torture met à nu les cœurs de nos martyrs, nous, les augures du monde nouveau, nous y lisons l'avenir aussi : Votre défaite prochaine et le triomphe définitif des Peuples

IWAN WOINOFF.

LA DIPLOMATIE RÉACTIONNAIRE ET LA CAUSE ITALIENNE.

Les gouvernements réactionnaires de l'Europe croient que le moment est venu de confier à la diplomatie la tâche d'achever la ruine de la cause italienne. Il y aura donc un congrès de plénipotentiaires; on traitera.

Il est évident que l'Autriche ne peut avoir d'autre but que celui de ramener l'Italie à l'état où elle se trouvait avant Février. Cette date une fois conquise, on laissera aux diplomates futurs le soin de rétablir en Italie, comme partout, l ordre de choses d'avant juillet 1830.

Les révolutions ont plus d'une fois vaincu les armées de la vieille Europe, mais elles n'ont pas entamé le vieux système diplomatique; les révolutions continuent de produire de nouveaux gouvernements, qui, à leur tour, ne cessent pas d'être absorbés par la vieille diplomatie.

Le gouvernement provisoire, à peine installé à l'Hôtel-de-Ville, se trouva attaqué et conquis dans la personne du citoyen Lamartine par l'ambassade anglaise, aidée de celle d'Autriche et de Russie. Le général Cavaignac et le ministère actuel s'empressèrent de signer la capitulation Lamartine.

Les négociations dont on nous menace ne peuvent avoir qu'un résultat fixé d'avance par l'Autriche et la Russie. Le ministère français s'est obligé à obtenir ce résultat de manière à ne pas trop choquer la susceptibilité du peuple français, ce qui pourrait compromettre la cause de l'Autriche et de la Russie.

Que l'Italie se garde bien de fonder des espérances sur la coopération libérale de notre ministère. Notre ministère n'est, dans cette négociation, que l'agent responsable de la société anonyme des réactionnaires de l'Europe. Il en a pris la responsabilité, enhardi par l'exemple des anciens ministres de la Restauration et de Louis-Philippe, qui ont tous fidèlement servi l'intérêt de l'étranger contre le Peuple français, et qui n'ont aucun motif de regretter leur conduite passée. Les rois n'oublient et ne pardonnent jamais; notre Peuple est oublieux et miséricordieux. Lorsqu'il s'agit de se compromettre à l'égard des rois ou des Peuples, on sait d'avance le parti que prendront les hommes habiles de l'école de Talleyrand et de Malthus. Ce qu'a fait en Italie le ministre Perrier par l'entremise du général en chef Cubières, le ministre Barrot espère le faire avec l'aide du maréchal Bugeaud.

En attendant, on négociera.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1),

OU MÉMOIRES DE THÉRESE AMIRA ASMAR, Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

CHAPITRE VI.

LA TOUR DE BABEL. — L'ANCIENNE BABYLONE. — RETOUR A MOUSOUL. — VIE DANS LA SOLITUDE. — VIE ORIENTALE. — UN CHEVAL ARABE. — FESTIVAL. — HORRIBLES SOUFFRANCES ET PERSÉCUTIONS. — PESTE. — RETOUR A BAGDAD.

Au bout de deux ans, mon père, dont la providence avait favorisé les travaux incessants, résolut de revenir à Mousoul pour rétablir ses fabriques, racheter les biens qu'il avait perdus, et en même temps pour rallier autour de lui la communauté chrétienne, dont il était depuis longtemps regardé comme le chef. Il avait la ferme confiance de réussir dans tous ces projets; car en faisant le commerce à Bassorah, il avait, par son industrie, par sa frugalité, amassé de fortes sommes d'argent.

Pendant notre séjour près de Bagdad je fis plusieurs excursions aux ruines de la Tour de Babel, situées à une journée de notre maison, sur la route d'Hillah où s'élevait autrefois l'antique Babylone, cité glorieuse parmi tous les royaumes, la gloire et l'orgueil des Chaldéens, si célèbre chez toutes les nations de la terre. Les habitants de ce pays croient que ces ruines sont le séjour des malins esprits, l'habitation des démons, et j'avoue franchement que j'étais moi-même si fortement imbue de cette fausse croyance, que je me déterminai à en emporter quelques reliques, quoi qu'il pût en arriver.

J'avais seize ans lorsque nous revînmes à Mousoul, théâtre de nos derniers malheurs. Aussitôt après notre arrivée mon père fit construire des moulins et établit plusieurs manufactures dans le voisinage de la ville. Pendant quelques années nous vécûmes dans la tranquillité, dans le bonheur, recevant les visites de personnes de tout rang, entre autres de plusieurs chefs bédouins et kurdes qui venaient souvent nous voir et étaient intimement liés avec mon père. Nous habitions tous une vaste maison; nous étions quarante en y comprenant les domestiques. L'espace occupé par notre maison était assurément aussi vaste que celui du Louvre, à Paris.

Préférant toujours la vie solitaire, j'avais choisi une chambre au plus haut étage, donnant sur la terrasse, pour pouvoir me livrer à mes loisirs accoutumés. Je ne voyais que quelques dames, nos voisines, qui partageaient ma ferveur religieuse. Le matin je me levais de très bonne heure, et je me rendais à l'église, située à une demi-heure de marche, de notre maison. Pendant l'hiver, qui est très rude dans cette partie de l'Asie, il m'arrivait souvent de rester à genoux sur la porte, jusqu'à ce que le froid eût engourdi mes membres.

Je me souviens qu'un jour je me tins ainsi agenouillée pendant un orage mêlé de grêle, et si violent qus les habitants n'en avaient pas vu de pareil. Les grelons étaient si gros, qu'en tombant ils tuèrent un grand nombre d'oiseaux.

Ces années ont été les plus heureuses de ma vie; je jouissais de toutes les félicités d'ici bas; mes parents me chérissaient tendrement; ma famille n'avait pas à supporter les angoisses de la persécution; j'avais le bonheur de compter parmi mes amies plusieurs dames qui voulaient bien s'associer à mes devoirs religieux. Je ne passais pas un jour sans visiter les pauvres et les malades du voisinage. Trois fois par jour je me rendais à notre église, et je me souviens qu'un gentilhomme français, qui était venu nous visiter, fut ému jusqu'aux larmes par la solennité de l'office divin.

Ma seule récréation était de faire des promenades à cheval, avec mes frères, dans la campagne voisine, surtout lorsque le printemps l'avait revêtue de la magnifique verdure de l'Asie, lorsque la terre était émaillée de fleurs, et que les blés encore verts, agités par un doux zéphir, présentaient l'image d'une mer de verdure, aussi loin que la vue pouvait s'étendre.

Nous choisissions ordinairement pour nos excursions les rivages du Tigre. Je me souviens qu'une fois, en compagnie de mon frère et de mon oncle, je faisais caracoler mon cheval sur les bords du Haousera (nom chaldéen d'une des branches du Tigre), sur lequal mon père possédait plusieurs moulins. Mon frère montait une cavale de grand prix, du plus pur sang arabe, de race Kaheilani, que mon père aurait pu vendre plusieurs fois à un prix extraordinaire. Son cou réunissait les couleurs de l'arc-en-ciel; ses yeux étaient deux charbons ardents; sa crinière et sa queue ressemblaient aux branches d'un saule; ses pieds étaient comme ceux d'un cerf; son galop avait la rapidité du vol de l'aigle. Plusieurs bédouins avaient voulu acheter cette cavale et ne cessaient de vanter sa beauté sans pareille. On la nourrissait principalement avec du riz et du pain : elle était si douce, si intelligente que de petits enfants jouaient souvent entre ses pieds, sans recevoir le moindre mal.

Mon frère en courant sur les bords du Tigre eut la fantaisie de faire baigner la cavale dans le courant. Elle s'y plongea courageusement; mais le courant était beaucoup plus rapide qu'il ne l'avait cru. La cavale ne put résister; après de longs et pénibles efforts pour sauver ce pauvre animal, mon frère fut un instant indécis, s'il l'abandonnerai à sa triste destinée, ou s'il périrait avec lui. Malheureusement, la jument était si loin dans le courant qu'il ne pouvait espérer la sauver. Il quitta enfin le dos de l'animal, et comme il était très habile nageur, il revint au rivage.

Ainsi périt une des plus belles cavales de l'Arabie. Mon père qui avait refusé pour elle l'or et les bijoux qu'on lui avait offerts, au lieu de faire des reproches à son fils, seul auteur de cette perte irréparable, supporta ce malheur avec la résignation chrétienne. On retrouva quelques jours après le corps de la cavale, et son cœur fut enseveli au pied d'une montagne voisine.

Nous vivions depuis quelques années dans l'opulence et le bonheur, lorsque mon père résolut de donner une fête à ses parents et à ses amis, en plein air, dans un endroit enchanté, non loin de Mousoul, sur les bords da Tigre. C'était une de ses manières d'exercer l'hospitalité, et, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, il avait invité, entre ses nombreux amis de Mousoul et du voisinage, quelques chefs turcs et bédouins, qui avaient toujours vécu avec lui dans une intimité parfaite.

La journée était magnifique; la nature étincelait sous ses habits de fête, car on était alors au mois de mai. Tout souriait sur la terre et dans l'air. L'adversité semblait nous avoir quittés pour toujours. Mon père avait acquis plus de richesses qu'il n'en possédait avant les persécutions, et tout lui présageait une heureuse vieillesse, jusqu'au moment où il plairait au Très-Haut de le rappeler à lui.

Nous dressâmes nos tentes, dont l'une était faite exactement comme celle d'Abraham, d'après la description qu'en donne la Bible, et nous commençâmes les réjouissances. On avait tué des bœufs, des agneaux, des moutons, des cailles en abondance, d'autres oiseaux conservés dans du sel, et on servit les mets les plus exquis pour régaler nos amis.

Après le repas on se dispersa sur tous les points, chacun selon sa fantaisie. A côté de nous étaient les ruines de l'antique Ninive, dont l'étendue atteste encore la magnificence. Des murailles, des constructions disséminées, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, sont les seuls débris de cette ville splendide; il faut trois jours pour les visiter en entier. Je parcourus avec mes compagnons le bord de la rivière, chantant de saint cantiques, et pour ne pas blesser la susceptibilité religieuse des Bédouins, nos hôtes, nous nous tenions loin d'eux tant que dura ce pieux passe-temps.

Un Bédouin, berger au service de mon père, avait, comme on le sait, été converti par moi au christianisme, et je lui portais le plus vif intérêt. Rien ne pouvait surpasser la résignation du néophyte à la volonté de la Providence. Ayant perdu son fils, étouffé par le *samiri*, vent du désert qui détruit tout ce qu'il rencontre, il se contenta de s'écrier avec sa résignation ordinaire : « Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a ôté, que sa volonté soit faite; béni soit le nom du Seigneur! »

Ce jour de fête était le plus heureux de ma vie; mon cœur se livrait à la joie et rendait à Dieu d'humbles actions de grâce. Je n'avais plus aucun désir à former, si ce n'est la continuation des bienfaits de la providence : nous avions oublié nos malheurs et nos chagrins passés. Voyant mon père se promener seul à quelque distance de nous, je quittai mes compagnons pour m'approcher de lui. Nous errâmes quelques heures ensemble sur les bords du Tigre. Je l'engageai ensuite à revenir à l'endroit où les réjouissances étaient le plus animees; il y consentit avec joie; mais cela ne devait pas être. Pendant qu'il se promettait quelques heures de plaisir, daes ce lieu enchanté, on creusait le gouffre où allaient s'engloutir à jamais notre joie et notre bonheur: nous touchions au moment d'une nouvelle confiscation de nos biens.

Mon père fut arrêté, mis en prison avec ses fils, ses premiers compagnons de souffrances. On les accabla de tortures; mais la rapacité prévalut comme par le passé. Mon bien-aimé père fut remis en liberté par une sentence qui commuait la peine de mort en celle de la confiscation de ses propriétés. Il sortit de son cachot, meurtri par la bastonnade, et rentra dans sa maison défait comme un cadavre arraché aux vers de la tombe.

Notre premier soin fut d'appeler les plus habiles chirurgiens, dont l'art fut malheureusement impuissant. La nature avait été épuisée; les souffrances avaient dépassé les limites des forces humaines. Dès les premiers jours on ne nous donna aucune espérance, et trois semaines après il rendit le dernier soupir dans la paix du Seigneur.

Quel langage pourrait exprimer les horreurs de ce terrible moment! Il n'y avait pas une larme dans mes yeux. Les fontaines de mon âme s'étaient desséchées. Je croyais que mon cœur allait éclater. En perdant mon très cher père je sentis mon courage faiblir; je fermai l'oreille aux consolations; je

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3 et 5 avril.

Il y a un an, lorsque toute la puissance autrichienne en Italie se réduisait à la possession de trois forteresses sur l'Adige, l'Autriche proposa alors au gouvernement insurrectionnel de la Lombardie de négocier. L'Autriche ne demandait que l'abandon définitif de toute prétention de la part des Italiens à la possession de la ville de Venise et de son territoire. Ces propositions de l'Autriche n'étaient pas plus sérieuses que les promesses du ministère français d'alors. Le gouvernement lombard eut le bon esprit de refuser les unes et de ne pas croire aux autres.

Pour les réactionnaires autrichiens et français, la question était de gagner du temps et de diviser les Italiens. Ils n'ont cessé d'agir en conséquence auprès du roi Charles Albert. On lui laissa entrevoir l'espérance de rester possesseur tranquille de la Lombardie et des principautés, à condition qu'il n'entreprendrait rien dans l'intérêt de la Vénétie.

On trompait de même le pape. Cela explique la conduite étrange du cabinet romain qui envoyait une armée au secours des Vénitiens, à condition qu'elle ne combattrait pas les Autrichiens ! De même aussi le retard du gouvernement sarde à envoyer sa flotte dans les eaux de Venise, et la répugnance du roi à passer l'Adige, n'avaient d'autre source que les conseils perfides des diplomates. On négocia jusqu'à ce que Radetzki obtînt des secours et rétablit ses communications avec l'Autriche. Alors la diplomatie changea de ton et de conduite ; elle s'avoua franchement l'alliée du plus fort.

Après avoir détaché ainsi la cause du Piémont de celle de l'Italie centrale, on médite de nouvelles trahisons diplomatiques dans le but de diviser les intérêts des états des villes et des populations que la Révolution est parvenue à réunir. On promet aux Toscans un gouvernement représentatif, à condition qu'ils ne se mêleront pas des affaires de la Romagne ; aux Romains, une administration séculière, pouvu qu'ils acceptent la domination papale avec le dogme du « chacun chez soi, chacun pour soi.»

La diplomatie réserve à toutes ces constitutions et chambres le sort de celles de Kremsier, de Prague et de Turin.

Si les Italiens se laissent tromper encore cette fois, ils n'auront plus le droit de prendre pour excuse leur ignorance des vues et des projets de la diplomatie. Les événements de cette année mémorable ont démontré jusqu'à la dernière évidence la solidarité qui existe entre tous les cabinets et tous les réactionnaires de l'Europe.

Ce que médite l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche l'explique, le cabinet de Londres l'exprime dans ses notes diplomatiques, le cabinet français s'en inspire, et le congrès sera chargé de l'exécuter.

La *Gazette piémontaise* du 30 mars contient l'acte de dissolution de la chambre des députés, sans indiquer l'époque de convocation des colléges électoraux. Le plus grand enthousiasme continue à régner à Gènes pour la cause de l'indépendance.

Nous recevons de bonnes nouvelles de la Bohême. Kossuth, qui, il n'y a que quelques semaines encore, était exécré par les populations slaves, est maintenant considéré par elles comme un grand homme, comme le vrai héros de la liberté des Peuples.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Gazette d'Augsbourg*, qui emprunte ce renseignement à une correspondance de Prague :

« Le nom de Kossuth, comme jadis celui de Napoléon, est répété par le Peuple tzckhe entier, dans les villes et dans les villages. Les patrouilles ont même arrêté dans les rues de Prague des personnes qui criaient vive Kossuth ! »

La défaite et la mort de Bem ne se confirment pas ; il en est de même de la blessure du général Dembinski.

M. Drouyn de Lhuys fait partir un courrier pour protester contre l'acceptation par le roi de Prusse de la couronne impériale. Est-ce pour faire comme l'Autriche et la Russie, qui se montrent aussi très mécontentes de l'ambition de Frédéric-Guillaume? Le parti démocratique allemand appelle de tous ses vœux l'acceptation du roi de Prusse, et le gouvernement de la France républicaine tremble de voir s'établir une Allemagne puissante, propre à servir de rempart contre la Russie ! Voilà ce qui s'appelle être *agile* !

M. Drouyn de Lhuys est si loin d'intervenir en faveur de l'Italie, qu'il songerait à un partage de la Péninsule et à réaliser ainsi le retour des temps les plus sombres de la monarchie ! Il n'est question que de prendre la Savoie pour la France, à condition de rétablir le Pape et le duc de Toscaae sur leurs trônes, et de dédommager le Piémont par la concession de Parme, de Lucques et de Plaisance. Voile toi, ô France démocratique ! Heureusement que l'Angleterre oppose son *veto* formel qui empêchera peut-être la France de commettre l'infamie que ses gouvernans projettent.

Le même désaccord entre les deux puissances se retrouve en Sicile, et nous aimons à croire que le mouvement que M. de Rayneval se donne à Palerme pour entraîner le ministre anglais dans sa politique n'aura d'autre effet que de faire détacher la Sicile du royaume de Naples.

Les lettres que nous recevons de la Savoie nous disent que ce pays veut tout aussi peu se joindre à la France que rester au Piémont. Il est las de verser son sang pour la Sardaigne, et, malgré toutes ses sympathies pour la nation française, il a trop de répugnance pour la politique de la France. La majeure partie de la Savoie demande à se déclarer indépendante ou à entrer dans la confédération suisse. Tels sont les tristes fruits de notre politique réactionnaire.

M. Drouyn de Lhuys commence enfin à comprendre que la guerre est inévitable, qu'une collision générale est imminente. Nous l'avons pensé, pour notre part, dès le 25 février de l'année dernière. Seulement, au lieu de choisir son moment, la France sera forcée d'accepter la guerre dans une situation moins avantageuse, et au lieu d'avoir les sympathies des Peuples pour elle, elle les aura contre elle, à moins qu'un changement de ministère n'ait lieu avant les élections

Et cependant, on nous affirme que M. Drouyn de Lhuys n'est pas le plus mauvais membre du cabinet. A en juger d'après lui, que doivent être ses collègues ? l a peur est une mauvaise consoillère, et M. Odilon Barrot a peur des rouges français, des démocrates allemands, des agents russes, des soldats autrichiens. De quoi, grand Dieu, n'a-t-il pas peur ! I. G.

LES 50,000 FRANCS REFUSÉS AU GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Le refus de la Chambre d'accorder 50,000 francs au général Changarnier est un fait grave; cela montre la décadence de l'esprit philippiste. On sait avec quelle générosité le gouvernement déchu récompensait ses généraux pour chaque campagne faite dans l'intérieur de Paris. Le ministère actuel semblait regarder de même le service militaire dans les rues des villes, consistant en rondes, sommations et razzias, comme la seule occupation à laquelle l'armée dût être employée. Quant au service dans les rues et les ruelles de Paris, on le réservait à des généraux éprouvés, comme un poste d'honneur où ils pouvaient facilement gagner de l'avancement et faire fortune.

La Chambre ne partage plus, sous ce rapport, l'opinion ministérielle. S'il y a parmi les anciens officiers philippistes des ambitieux que les récompenses gagnées dans la rue Transnonain et au faubourg de la Guillottière pourraient encore attirer vers Paris, ils feraient mieux de tourner ailleurs leurs vues : la Chambre ne veut plus encourager l'art de faire le siége des rues et le courage de prondre d'assaut des maisons occupées par des femmes et des enfants.

La *Démocratie pacifique* répond à notre interpellation ; elle s'explique et dit que nous manquons de malice. Nous l'avouons franchement, nous manquons de malice, et nous n'avons pas la prétention d'en avoir, mais nous aurions préféré voir la *Démocratie pacifique* attaquer franchement la réaction plutôt que de la voir faire une guerre d'escarmouche. Nous n'aurions point voulu avoir d'explications à demander à la *Démocratie*; il nous coûte assez d'être forcé de relever les écarts du *Constitutionnel*, de l'*Evénement* et d'autres journaux de même nature.

Au reste, nous remercions la *Démocratie pacifique* de la réponse qu'elle nous a faite. Cela prouve qu'elle ne veut pas être soupçonnée de félonie en face du parti démocratique.

Séance de l'Assemblée.

C'est le 13 du mois prochain que vont commencer les élections pour la Législative ; l'Assemblée n'a que cinq semaines devant elle pour terminer le budget et statuer sur une masse de projets qui sont soumis à sa délibération. Or, comme le 27 mai MM. les représentants devront nécessairement céder la place à leurs successeurs, il est matériellement impossible que le budget soit voté et que les autres questions pendantes soient résolues.

Nous ne croyons pas que ce travail à bâtons rompus puisse être d'une grande utilité au pays ; la continuité est une des conditions absolues du succès, mais si depuis le 24 février le provisoire est à l'ordre du jour, si le pays ne peut entrer en pleine jouissance de la Constitution, grâce au manque de lois organiques, si l'avortement d'un vote complet sur le budget jette la perturbation dans les finances, c'est à la réaction que le peuple doit s'en prendre, c'est à cette partie de l'Assemblée qui, ne pouvant plus supporter l'esprit, selon elle trop républicain, de la Constituante, poussa à la tribune M. Rateau avec son projet dissolvant pour le présent et plein d'un esprit royaliste pour l'avenir.

Et maintenant, ne sommes-nous pas en droit de poser franchement cette question : qui fait de l'anarchie? qui propage le désordre? Ah ! ce sont toujours ceux auxquels leurs intérêts égoïstes dérobent les éventualités de l'avenir, ceux qui, pour conserver le pouvoir et ses prestiges, ont imposé à la prospérité et à la grandeur du pays la condition de leur indispensabilité; ceux qui, en dehors d'eux, n'aperçoivent ni but ni moyen. Lé gouvernement, d'après eux, est une institution destinée à faire une guerre à outrance à la liberté, et ils ne croient gouverner que quand ils oppriment, quand ils étouffent, et qu'ils opposent de tous côtés des barrières au libre arbitre de l'homme.

Sous ce dernier rapport, la séance d'aujourd'hui n'a pas été perdue. M. le ministre de l'intérieur a demandé avec succès l'urgence sur le projet de la prorogation de la loi du cautionnement des journaux, et la question sera probablement soumise lundi à la délibération de l'Assemblée. Au reste, le budget de M. de Falloux a excité fort peu d'intérêt ; la loi organique sur l'éducation n'étant pas votée, la question de chiffres par elle-même n'a pas assez d'importance pour fixer l'attention de nos lecteurs ; de plus, MM. les représentants étaient vivement affectés par le décès de trois de leurs collègues que M. Marrast leur a successivement annoncé.

On a attribué la cause de la mort subite des trois représentants au choléra, et M. Buffet a profité de l'impression motivée par cet incident pour demander un crédit de 500,000 fr que, vu sa destination, on pourrait nommer la liste civilo du choléra. L'Assemblée, malgré les observations judicieuses de M. Trousseau, a promis à M. le ministre du commerce de prendre son projet en considération.

Le débat d'aujourd hui sur le budget a été souvent interrompu par des demandes d'urgence ; c'est ainsi qu'au milieu des réductions infligées par l'Assemblée à M. de Falloux, le général Lamoricière est venu lire son rapport sur l'organisation de la force armée, demandant la discussion de la loi pour lundi. M. Barrot a fait un long discours réclamant l'urgence pour la loi sur l'organisation judiciaire, M. Crémieux sur celle de la responsabilité des ministres. M. Schœlcher a insisté pour que la loi sur l'indemnité coloniale fût au plus tôt mise à l'ordre du jour, tandis que le ministre Lacrosse s'efforçait de faire passer avant tous les autres projets celui de la loi sur l'exploitation du chemin de fer de Chartres.

Nous voyons par-là que si l'Assemblée tenait à faire face à toutes les exigences de MM. les représentants, elle se verrait forcée de révoquer son vote sur la proposition Rateau ; mais comme un dédit pareil n'est guère possible, il est évident que tous ces projets échoiront en héritage à la prochaine législative.

En somme, l'Assemblée a voté tous les chapitres du budget de l'instruction publique, en acceptant presque toutes les réductions ; tout l'intérêt du débat aurait porté sur un amendement de M. Pascal Duprat, si l'Assemblée n'eût été en proie aux pénibles préoccupations que lui donnent les affaires extérieures. Cet amendement, qui a pour but d'améliorer la position si précaire des instituteurs primaires, a été renvoyé à l'examen de la commission, sur la demande de son rapporteur.

Il est digne de son attention et nous formons les vœux les plus sincères pour que, par son vote, l'Assemblée s'associe à la sollicitude qu'inspirent à tous, ces hommes qui consacrent leur existence à l'instruction du peuple en général et du peuple des campagnes en particulier.

M. le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi tendant à obtenir un crédit extraordinaire de 74,000 fr. sur l'exercice de 1849, applicable aux dépenses *du personnel et du matériel* de l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture qui doit s'ouvrir le 15 mai 1849.

De son côté, M. le ministre des travaux publics a présenté un projet corrélatif au précédent pour obtenir un crédit de 69,000 fr. applicable aux dépenses *d'appropriation* des parties *du Palais national* affectées à la même exposition.

Ces deux projets de loi ont été soumis à l'examen d'une commission spéciale dont le rapport vient d'être déposé par son auteur, M. Waldeck-Rousseau.

Il parait que le doute est venu sur la question de savoir s'il y aurait opportunité ou non à ouvrir une exposition. C'est du moins la première que se soit posée la commission, qui, à l'unanimité, s'est prononcée pour l'affirmative. Nous aimons à reproduire, en résumé, les considérations pleines de vérité sur lesquelles elle s'est appuyée pour cela.

Les expositions sont pour les artistes une source féconde d'émulation. Elles sont appelées avec un égal désir par les hommes dont la gloire est déjà l'honneur de la France, et par ceux qui débutent dans la carrière artistique. Pour ceux-là elles renouvellent la consé-

---

désirai mourir; j'étais en proie à une fièvre brûlante. Il plut au Seigneur de me refuser la couronne du martyre : j'étais destinée à vivre et à souffrir.

Cette dernière persécution anéantit ma famille : un de mes oncles expira sous les coups; un autre, qui était archevêque de Diarbékir, fut attaché sur un cheval sauvage qui l'emporta avec lui dans le désert, où il resta plusieurs jours sans nourriture. Enfin, il réussit à se débarrasser de ses liens ; pendant cinquante jours il subsista avec des herbes et des racines, jusqu'à ce qu'il réussit enfin à se cacher en lieu de sûreté. Il eut le bonheur d'être accueilli dans une ville, d'où il partit pour voyager en Perse et dans d'autres pays ; puis il retourna à Diarbékir, où il réside encore maintenant.

Ma mère mourut de douleur, et ne survécut que très peu de temps à mon père.

La main de la providence s'était appesantie sur nous. Cependant ma coupe d'amertume n était pas encore pleine ; vers le même temps, la peste ravagea le pays, et emporta quatre-vingt-quinze mille âmes à Mousoul ou dans le voisinage. Tous mes parents succombèrent, et je restai orpheline dans un monde désormais vide pour moi. J'appelais la mort, et l'ange de la destruction passa loin de moi. J'errai dans les champs, ne sachant ce que j'étais, ni ce que je faisais.

Mon désespoir fut si grand qu'après de longues années, voyant aujourd'hui à Londres, dans un volume de la *Société asiatique*, une gravure représentant un pont de Mousoul, je ne puis retenir mes larmes, et mon cœur souffre comme si ces calamités dataient d'hier.

CHAPITRE VII.

VOYAGE A BAGDAD. — JE PROPOSE D'ÉTABLIR UNE INSTITUTION POUR L'ÉDUCAVION DES FEMMES. — HISTOIRE D'UN ROI SAGE. — UN MISSIONNAIRE. — JE VISITE UN CHEF BÉDOUIN DANS SON CAMP. — VIE DANS LE DÉSERT.

Mon père m'avait laissé tout ce qu'il avait pu sauver du naufrage de sa fortune, ses bagues, ses montres, ses bijoux ; je les confiai, avec quelques diamants d'une valeur considérable, à un évêque, ami de ma famille, et qui voyant la triste condition dans laquelle je me trouvais, me proposa de m'emmener à Bagdad. J'y consentis avec empressement et je quittai Mousoul, cette ville maudite, théâtre de nos malheurs, quelques mois après l'effrayante tragédie qui m'avait enlevé ce que j'avais de plus cher au monde.

Nos préparatifs terminés, nous partîmes en compagnie d'une dame que je connaissais et d'une jairiah ou esclave kurde, toutes deux chrétiennes. Nous voyageâmes sur le Tigre, sur un radeau fait avec des outres, surmonté d'une petite cabine. En jetant un dernier regard sur Mousoul, je ne pus m'empêcher de m'écrier :

« Adieu, séjour de désolation, tombeau de tout ce que j'aimais sur la terre ! Adieu, cité maudite, frappée par la malédiction du Très-Haut, en punition de tes péchés et de tes iniquités ! — Me voici, je m'avance contre toi, dit le Dieu des armées; je veux couvrir ta face de honte, et montrer ta nudité aux nations, ton opprobre aux royaumes. Je lancerai ma malédiction sur toi, je l'accablerai de malheurs, je ferai un exemple de toi : on dira de toi comme de Ninive : Voilà la grande cité renversée par la colère du Seigneur !...

Nous quittions parfois notre radeau pour marcher sur les bords du fleuve, soit lorsqu'on avait à traverser un endroit où le courant était plus rapide, soit lorsque la beauté du site et la douce fraîcheur de l'air nous engageaient à prendre cette détermination.

Je restai longtemps silencieuse, plongée dans de tristes reflexions sur le passé, tourmentée par les craintes que m'inspirait l'avenir. L'évêque, mon ami, s'efforça vainement de m'arracher à mes tristes préoccupations ; je passai le premier jour de notre voyage sans prononcer une parole. Le soir nous dormîmes sur le plancher de la cabine, et le lendemain, lorsque je m'éveillai, je sentis mon cœur soulagé, plus disposé que la veille à se soumettre sans murmurer à la volonté du Seigneur.

Cependant, nous approchions de la partie du Tigre où la navigation est à la fois difficile et dangereuse, à cause des rochers qui se trouvent au milieu du courant et qu'on voit même au-dessus de l'eau. Dans ce passage, les chrétiens, comme les mahométans, prient avec ferveur. Nous cotoyâmes la rive et fûmes assez heureux pour échapper au danger. Un autre radeau, chargé de bédouins, sombra à peu de distance : deux hommes et deux femmes périrent dans les flots; les autres passagers se sauvèrent à la nage, exercice dans lequel il excellent, hommes et femmes.

Les habitants du pays nous dirent qu'on voyait souvent sur les bords du Tigre des serpents d'une grosseur énorme redoutés à cause de leur férocité. On nous affirma aussi que ces serpents, lorsqu'ils veulent se jeter sur les passants, se dressent perpendiculairement, et que leur corps ressemble alors à une grosse massue.

Nous arrivâmes enfin à Bagdad après un voyage de cinq jours. Au commencement du printemps, lorsque les neiges se fondent sur les montagnes du Nord et descendent en torrents dans les vallées, le Tigre devient si rapide, qu'on peut aller de Mousoul à Bagdad dans l'espace de deux jours. Sur le port, il n'y a aucune commodité pour la descente des voyageurs ; les hommes et les femmes sont emportés, à l'exception des jeunes filles, par des commissionnaires complétement nus.

Un de ces hommes qui portait une dame dans ses bras, glissa et tomba dans l'eau avec son fardeau, à quelques pas du bord du fleuve. Cet accident prêta beaucoup à rire à ceux qui étaient déjà à terre, et ce fut le seul témoignage de sympathie que reçut cette pauvre dame ainsi mouillée et lavée de la tête aux pieds. Pendant plusieurs jours on se livra à une bruyante hilarité aussitôt qu'on la voyait. Je dois même avouer que je ne pus m'empêcher de partager cette gaîté tant soit peu cruelle. La dame fut affectée de cet accident, tout comme si son bain malencontreux eût été une calamité réelle.

En arrivant à Bagdad, j'allai chez un ami, et je pris un logement dans sa maison.

Pendant que je demeurais chez mon ami je conçus un projet que je voulus aussitôt mettre à exécution. Il s'agissait de fonder une institution pour l'éducation des femmes, projet que j'ai poursuivi avec amour pendant toute ma vie. Je n'étais pas tout-à-fait dépourvue de moyens. Je fis connaître mes idées à mon ami qui me dit que c'était un rêve creux enfanté par une imagination malade.

Je ne me décourageai pas ; je m'efferçai de lui communiquer mon enthousiasme, en lui dépeignant sous les plus belles couleurs la gloire qu'il y aurait à retirer mon sexe de l'infériorité morale et physique dans laquelle il avait toujours vécu. Mes arguments ne purent pas encore le convaincre, et je lui racontai l'histoire suivante que j'avais souvent entendue de la bouche de mon père.

« Autrefois, il y avait une nation qui nommait tous les ans un roi chargé de la gouverner. Pour prévenir les jalousies et les disputes, on ne choisissait jamais un concitoyen, mais un étranger, le premier qui se rencontrait par hasard sur le territoire national, et on le plaçait sur le trône. Au bout d'un an, ce roi, sans aucun avis préalable, était détrôné, relégué dans une île déserte, sans honneurs, sans richesses, et privé de tout moyen d'existence afin qu'il pût réfléchir à loisir sur l'instabilité des grandeurs humaines.

» On choisit enfin un étranger dont l'esprit était plein de sagesse, dont la prudence égalait celle du serpent. Cet étranger, avant d'entrer en possession de la dignité royale, eut soin de s'assurer de la manière dont le Peuple qu'il était appelé à gouverner traitait d'ordinaire ses souverains, et l'ayant appris, il s'écria :

» — Je suis ici comme un voyageur; je ferai d'amples provisions pour les jours du besoin, et je déjouerai ainsi les machinations de mes cruels sujets.

» Après avoir pris cette ferme résolution, il accepta le diadème, et pendant toute l'année il se fit admirer par sa justice et sa clémence. Il ne perdit jamais de vue le plan de conduite qu'il s'était tracé, quoique environné de plaisirs, de magnificence, il vécut presque avec austérité. Si parfois il prévoyait que sa fermeté allait faiblir il se disait :

« Souviens-toi, ô mon âme, que tu ne fais qu'un voyage.»

» Dès le commencement de l'année de son règne, il découvrit l'endroit de son futur exil; il y fit donc porter des trésors et une grande abondance de provisions.

» En vérité, dit-il alors, j'ai accompli la résolution de mon cœur ; je ne me suis pas enivré avec les ivrognes ; je ne me suis pas réjoui avec les amis de la joie ; environné d'hommes violents, je me suis abstenu de toute violence : n'ai-je pas maintenant ma récompense ? »

Aussitôt que j'eus raconté mon histoire, je conjurai mon ami et protecteur d'imiter le roi si sage qui, négligeant ses plaisirs du moment, avait sérieusement songé à l'avenir. Je comparai ensuite l'état de la femme d'Orient avec celui des femmes d'Europe. Je connaissais assez bien le latin, l'italien, le français, l'indoustan, l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, et autres langues de l'Orient, ce qui me fournit des arguments si puissants que je parvins enfin à décider mon amie à lui faire partager mes vues.

Nous choisîmes une vaste maison pour y fonder un collége où nous reçumes en peu de temps un grand nombre d'élèves de toutes les classes de la société, car nous ne faisions aucune distinction de rang. Les jeunes filles, les riches aussi bien que les pauvres, attirées par le désir de s'instruire, accouraient à chaque instant. Nous leur apprenions à lire, à écrire, à broder, et les autres ouvrages d'aiguille : nous ne négligions rien pour graver dans leurs cœurs les principes de la religion. Nos travaux avaient un plein succès, le nombre de nos élèves augmentait de jour en jour, lorsque notre institution fut détruite par l'intervention d'un missionnaire européen qui vint par hasard résider à Bagdad.

ANDRÉ CALAY.

(La suite au prochain numéro.)

cration du passé, pour ceux-ci, elles leur donnent un moyen de prendre, en présence du public, une place à côté de leurs maîtres et devanciers. Pour tous, enfin, elle devient une véritable consolation apportée aux tristesses et aux souffrances que l'art a éprouvées dans ces derniers temps.

A ces raisons puissantes en tout temps s'en joignait une toute fortuite qui ne pouvait manquer de frapper la commission. Au mois de juin la France développera aux Champs-Elysées les richesses de son agriculture et de son industrie dans une exposition publique. Grouper les arts et l'industrie dans une exposition simultanée, c'est heureusement associer sous le regard de la nation et des étrangers tout ce que la France sait produire de richesse et de gloire.

Deux autres questions naissaient de l'étude des deux projets de lois. Dans quel édifice conviendrait-il d'ouvrir l'exposition? Quelles sommes définitivement devrait-on y consacrer? Sur la première, la commission ne s'est plus trouvée d'accord avec les ministres.

Les ministres demandaient qu'on se servît du Palais-National. La commission, par des motifs mûrement examinés et longuement exposés dans le rapport de M. Waldeck-Rousseau, a rejeté cette désignation d'emplacement. Elle a également repoussé les propositions successives de quelques-uns de ses membres, d'ouvrir à l'exposition les palais du Louvre; c'est au Luxembourg, c'est au palais des Tuileries qu'elle a donné la préférence.

Tout le monde se trouvera bien assurément de cette conclusion du rapport, si l'Assemblée la sanctionne par son approbation; les artistes verront leurs productions exposées dans des conditions de lumière on ne peut plus avantageuses. Le trésor réalisera, sur les travaux d'appropriation, une économie de 38,000 f. et les visiteurs qui trouveront l'exposition de l'industrie réunie sur un même point à celle des arts auront à cette dernière un accès infiniment plus facile qu'il ne l'eût été au Palais-National.

COMITÉS ET COMMISSIONS.

La commission du budget de 1849 a tenu ce matin une séance. Il s'agissait du budget des finances. M. le rapporteur de la commission a proposé de supprimer les pensions des ex-pairs de France. La discussion est devenue très orageuse, mais à la fin une majorité de 10 voix contre 9 a écarté cette suppression.

On a distribué aujourd'hui aux représentants de l'Assemblée une proposition de M. Richard (du Cantal) sur l'étude des moyens propres à détruire les insectes nuisibles à l'agriculture. Cette proposition a été envoyée au comité d'agriculture.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

Une question rallie aujourd'hui la presse presque entière, l'appréciation du ministère d'après la discussion sur les frais d'abonnement des préfectures. Tous les journaux se demandent comment de tels actes flétris si énergiquement à la fin du dernier gouvernement, osent se reproduire avec tant d'audace au commencement de la République. Les explications de M. Faucher n'ont convaincu personne; il a prouvé qu'il était toujours l'homme d'avant Février, et que la République n'avait en rien modifié ces idées.

Les pensions accordées à des hommes en dehors des conditions pour les obtenir, et dont quelques-uns, comme M. Napoléon Duchâtel, jouissent de 50,000 fr. de rente, nous reportent naturellement au souvenir de l'affaire Teste et Cubières. Quel aveuglement fatal a donc pu entraîner nos ministres? et c'est en présence de pareils actes qu'ils osent critiquer les diminutions faites sur différents budgets! c'est à n'y pas croire, et nous n'avos pas le courage de soulever le voile qui cache encore une partie de cette triste politique.

La Réforme regrette que les débats et nos petits scandales de l'intérieur nous détournent des grandes questions à l'ordre du jour:

« Les petits scendales de la politique intérieure font trop promptement oublier les grands intérêts de la France à l'extérieur. Il semble que le régime de Louis-Philippe ait éteint chez nous le sentiment et le souci des grandes choses et que nous fléchissions sous la peur comme devant la nécessité. »

Elle s'attache ensuite à démontrer que M. Thiers a faussé la question, et que toutes ses grandes phrases et ses calculs approximatifs pèchent par leur base et sont complétement erronés.

La Vraie République publie le programme de la presse démocratique et sociale. Voici le commencement du préambule.

« La Republique et la société toute entière sont en danger.

» Une faction incorrigible rêve le retour de la monarchie; elle sait qu'en peu de temps le développement régulier du régime démocratique suffirait pour renverser de fond en comble les abus et les priviléges.

» En présence des calomnies odieuses par lesquelles on s'efforce d'égarer l'esprit des populations sur le passé et sur les tendances de la démocratie;

» Les organes de la presse républicaine socialiste ont senti la nécessité de s'unir pour combattre avec plus d'efficacité les déloyaux ennemis du peuple. »

La *Révolution démocratique et sociale* publie le même manifeste, précédé et suivi des mêmes réflexions. Voici ce qu'elle dit à propos des pensions des préfets:

» La discussion du budget de l'intérieur a révélé quelques-uns des mystères qui s'accomplissent dans l'ombre des administrations et, sans doute, nous ne sommes pas au bout. D'autres surprises nous attendent. La révolution de février avait eu le mauvais goût de destituer les préfets de S. M. Louis-Philippe; cette mesure si légitime et si bien justifiée n'était pas du goût de la République honnête et modérée, et M. Dufaure, ce farouche démocrate qui prêta un concours si dévoué au héros de l'état de siége, s'empressa d'accerder, à titre de consolation, des pensions à ces malheureuses victimes de la fureur révolutionnaire. »

Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui une lettre du général Changarnier, dans laquelle il déclare qu'il refuse la souscription que les fidèles du *Constitutionnel* voulaient ouvrir pour servir à l'indemniser de la perte d'une partie de ses appointements: et le *Constitutionnel* de s'extasier sur cet acte de désintéressement, qu'il ne peut guère comprendre du reste, et d'ajouter avec une malice dont nous ne l'aurions pas cru capable: S'il y a une émeute, elle n'en sera pas moins vigoureusement réprimée, pour être réprimée gratis. »

La *Presse* fait l'éloge de la dynastie de juillet, et dit que, si la Révolution de Février n'a pas été sanglante, c'est que Louis-Philippe s'était montré modéré: c'est là, ajoute-t-elle, le plus bel éloge qu'on puisse indirectement lui accorder. De là, elle prend occasion de s'adresser au ministère, et lui pose la question suivante:

« Eh! bien, nous le demandons, si, par une cause ou par une autre, une nouvelle révolution avait lieu, qu'arriverait-il et comment l'arrêterait on!

» Cette question, si simple, le ministère du 20 décembre se l'est-il posée?

» Nous la posons; nous avons le droit de la poser.

» Qu'on y réfléchisse mûrement, car il importe qu'on se garde d'avoir dans l'emploi de la force, dans le triomphe des baïonnettes, cette confiance funeste qui a coûté le trône à deux royautés, cette confiance aveugle qui fait dédaigner la raison comme importune et la prévoyance comme superflue! »

L'Evénement craint de s'être avancé trop loin sur la question de non-intervention. Il croit nécessaire de rentrer un peu plus dans le sens national, et fait aujourd'hui une espèce de confession:

« Il est impossible d'établir rigoureusement et absolument en principe que la France ne doit plus et ne peut plus jamais faire la guerre. Cela ne dépend pas, en effet, d'elle seule: il est telle insolente agression, telle dangereuse extension de frontière, tel crime de lèse-nation, telle violence et telle iniquité qui, sans nul doute, contraindraient la France, même résolue à la paix, à courir aux armes et à prouver à l'Europe qu'elle est encore la nation militaire par excellence. »

Journaux des départements.

La *Civilisation*, de Toulouse, intitule un article *la Peur*. Elle déclare qu'un homme qui a peur est vaincu; tirez-en la conséquence pour la rue de Poitiers.

Nous lisons dans le *Peuple souverain*, de Lyon:

« Si nous revenons aussi souvent sur les affaires d'Italie, ce n'est pas seulement parce que le Piémont touche à nos frontières, parce que Chambéry, Turin et Gênes, villes françaises de cœur, d'habitudes et presque de langage, sont unies à Lyon en particulier par une étroite solidarité de position et d'intérêts; c'est qu'il y a pour nous un bien plus grave enseignement dans ce qui se passe de l'autre côté des Alpes. Là vient de se réaliser la plus audacieuse des prophéties que le *Peuple souverain* ait jamais posée à ses lecteurs. En haine du progrès, les réactionnaires de ce pays comme du nôtre sont tout disposés à s'allier aux Cosaques; en Piémont, ils agissent; ils applaudissent chez nous; mais ne vous hâtez pas de vous réjouir autant des succès de votre ami Radetzki, ayez un peu de prudence si vous n'avez plus de pudeur, généraux galonnés ou séides repus de l'ordre monarchique. La cause de la liberté et du progrès, suivant la loi de Dieu, ne pouvait être défendue par les traîtres ou les barbares qui correspondent ou qui combattent avec vous; leurs complots, leurs exploits qui vous rendent si fiers sont enfin connus. »

Le *Journal de la Meuse* compare la politique de la première révolution avec la politique actuelle, voici le jugement qu'elle porte sur la politique de 1793 à 1815.

« Ah! ce n'était pas ainsi jadis que la Convention, que celui qui fut consul et empereur négociaient les affaires de nos voisins et les intérêts de la première République. Au lieu de ces fourberies officielles qu'on appelle diplomatie, au lieu de ces machinations de chancelleries ténébreuses, à la moindre insulte faite à nos alliés ou à notre pavillon, on déclarait l'ultimatum en 24 heures; représentants et généraux criaient sur le front de bandière: Français, en avant! et les difficultés tombaient sous la diplomatie du canon.

» Quand la France se confia aux roueries des diplomates de la Sainte-Alliance, elle fut trahie et démembrée. Quand Napoléon écouta les conseils de Talleyrand, ç'en fut fait de son étoile. Talleyrand le perdit. »

Voici quelques passages du *manifeste* de la Montagne; la rédaction en est, dit-on, de M. Félix Pyat.

EXTÉRIEUR.

Au-dehors, en principe, tout peuple est libre et souverain. Le royauté est un pouvoir de fait, la république, un gouvernement de droit. Tout peuple qui aura besoin de nous, qui nous demandera du secours pour recouvrer sa nationalité et sa souveraineté, doit compter, dans la limite de nos ressources, sur notre appui matériel et moral, sur notre diplomatie et notre armée. Car la raison de la France est la raison du droit; l'armée de la France est l'armée de la liberté. La liberté n'est pas un privilége pour nous, c'est un droit pour tous, et le droit n'a pas de frontière. En vertu du principe de l'unité du droit et de l'unité de l'homme, tous les peuples sont solidaires, citoyens de la grande république humaine, et à ce titre, libres, égaux et frères, comme sont les citoyens de la République française. La France ne peut donc plus ni conquérir ni asservir; elle ne peut non plus assister tranquillement, l'arme au pied, à ce triste spectacle d'esclaves qui se débattent encore dans les traités de 1815. Ses principes, ses promesses, son passé, son avenir, son salut, son honneur l'engagent envers la Pologne, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, envers tous ceux qui veulent comme elle briser leurs fers. Les rois assiégent, bombardent, égorgent, rançonnent Paris, à Pesth, à Milan, à Vienne, à Varsovie; la République ne peut pas être complice des rois contre les peuples. Or, c'est commettre un crime que de le laisser faire quand l'on peut l'empêcher. La monarchie avait dit: *Chacun pour soi*, et elle est morte; la République, qui est contraire de la monarchie, doit vivre en disant: *Chacun our tous.*

INTÉRIEUR.

Au dedans, même logique. Le peuple doit être libre et souverain. Or, le peuple à cette heure n'est point, il est vrai, sujet du roi, mais il est encore sujet de l'ignorance et de la misère, ces deux dernières royautés, nous l'avons dit, filles de la première et capables de la ramener. L'homme qui a faim est esclave du besoin; l'homme qui ne sait pas est esclave de l'erreur. Il n'est donc ni souverain ni libre. Qu'est-ce qu'une souveraineté qui ne peut pas même écrire son vote? Qu'est-ce qu'une liberté qui dépend de son pain? Il faut donc délivrer l'homme de ces deux servitudes; il faut l'arracher à ces deux tyrannies impérieuses qui lui ont fait tourner deux fois déjà le suffrage universel contre lui-même, au 10 décembre et au 23 avril; il faut affranchir l'homme matériellement et moralement, d'esprit et de corps; il faut qu'il ne dépende plus désormais que de sa raison et de sa volonté; il faut satisfaire enfin son double besoin de bien-être et de lumière, lui donner la double nourriture, l'homme ne vit pas que de pain, en un mot l'améliorer et l'éclairer. Comment? Par le travail et l'instruction. Toute la République est là.

TRAVAIL.

Point de liberté, point de souveraineté sans propriété. La propriété est la garantie de l'individu, partant de la famille et de la société. Loin de nier, de détruire la propriété, nous venons l'affirmer et l'affermir en la transformant de privilège en droit, c'est-à-dire en l'étendant, en la rendant accessible à tous, en y intéressant tout le monde. A l'état de privilège pour quelques-uns, elle est sans cesse menacée; à l'état de droit pour tous, elle est sauvée. Ses défenseurs exclusifs sont ceux qui la nient le plus, car ils la nient pour la majorité des citoyens, c'est-à-dire pour deux Français sur trois. Nous la voulons plus qu'eux, parce que nous la voulons pour tous. Comment? Par le travail. Oui, nous voulons reconnaître à tous le droit à la propriété par le droit au travail. Qu'est-ce que le droit au travail? c'est le droit au crédit; et qu'est-ce que le droit au crédit? c'est le droit au capital, c'est-à-dire aux moyens, aux instruments de travail.

Il vient de se former, un comité italien, dans le but de faire signer, dans les provinces, une pétition aux représentants, en faveur de l'Italie. Voici le texte de la circulaire que le comité adresse aux départements:

LE COMITÉ ITALIEN DE PARIS.

Aux citoyens des départements.

La causé sacrée de l'Italie, qui est celle de tous les vrais démocrates, se trouve en péril. En présence de la triste hésitation de notre gouvernement, il est nécessaire que le pays décide s'il veut, oui ou non, marcher franchement dans la voie que lui tracent son honneur, ses principes et ses intérêts.

Dans ce but, nous vous envoyons la pétition ci-jointe, en vous priant chaleureusement de la faire circuler dans votre département, afin qu'elle y soit couverte de signatures.

Nous vous demandons en même temps de vouloir bien adhérer et vous conformer aux instructions suivantes:

1° Former sans retard un comité départemental en faveur de l'indépendance italienne. Son objet sera de réveiller toutes les sympathies envers nos frères et de se mettre en rapport avec le plus grand nombre possible de localités pour y recueillir des adhésions et des signatures;

2° Recommander aux journaux de votre département d'appuyer vivement cette œuvre et les prier de reproduire dans leurs colonnes le texte même de la pétition, en engageant tous les citoyens à la signer;

3° Adresser sans retard aux représentants de votre département les plus dévoués à la cause de la République les exemplaires de la pétition, au fur et à mesure qu'ils se rempliront de signatures, et leur recommander de les déposer publiquement sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Nous ne doutons pas, Citoyens, qu'en faisant appel à votre patriotisme, vous ne mettiez tous vos efforts au service de cette initiative qui a non-seulement pour but l'honneur et la dignité de la France, mais encore l'affermissement de notre République; car elle ne peut elle-même se consolider qu'en soutenant les peuples qui veulent êtredibres, et nous perdrions sans retour leurs sympathies en nous rendant complices par notre silence de la déplorable conduite de notre gouvernement.

Agréez, Citoyens, nos fraternelles salutations,

LES MEMBRES DU COMITÉ ITALIEN DE PARIS.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Le gouvernement a reçu, dit-on, une dépêche télégraphique, annonçant que l'ex-roi Charles-Albert était lundi dernier à Bayonne.

—

Le citoyen Lacolonge, rédacteur en chef de l'*organisation du travail*, condamné par défaut à la suite de l'insurrection de juin, a été arrêté hier en traversant le Luxembourg. On espère que le peu de gravité des faits qu'on lui reproche donnera bientôt lieu à son élargissement.

—

Les obsèques de M. Jules Slowacki, un des plus illustres poètes polonais, ont eu lieu aujourd'hui au cimetière Montmartre. C'est une des plus douloureuses pertes, non-seulement pour l'émigration, mais aussi pour la Pologne entière. M. Slowacki a succombé à une phthisie pulmonaire, à l'âge de trente-neuf ans; il s'est éteint sans souffrance. Il a pris la mort pour lui, il a laissé la douleur à ses concitoyens.

Nous comptons revenir un jour sur le célèbre écrivain en offrant à notre public un tableau détaillé de sa vie remplie par le dévouement, le sacrifice, et de ses travaux qui, par leur nature même, appartiennent à l'histoire de la littérature de notre époque.

Les œuvres de Slowacki ne sont pas complétement inconnues du public français. La *Revue indépendante* a inséré, en 1847, un de ses poëmes intitulé: *Anheli ou les Exilés de Sibérie.*

ITALIE.

Turin, 30 mars. — Le duc de Gènes, accompagné de son état-major, et suivi de quelques carabiniers, est arrivé aujourd'hui dans notre ville. Son retour a été à peine remarqué par quelques rares citoyens.

Outre la division du duc de Gènes, la brigade des gardes et celle de Savoie sont casernées dans Turin.

31 *mars*. — Le poste des finances, qui était occupé par la garde nationale, a été confié aujourd'hui à un détachement des gardes.

Une ordonnance du 30, parue dans la *Gazette piémontaise* d'aujourd'hui, déclare la chambre des députés dissoute, sans indiquer l'époque de convocation des colléges électoraux. Le fait n'a pas besoin de commentaires.

On fait courir le bruit que la paix serait déjà conclue, et on va jusqu'à en indiquer les bases, qu'on dit acceptables. Nous nous abstenons de les mentionner ici, car comme elles sont les mêmes dont on parlait déjà longtemps avant la fatale reprise des hostilités, nous devons les croire pour le moins très problématiques. (*Democrazia italiana.*)

Gênes, *30 mars.*—La nouvelle du second armistice, émule de celui qu'on appelle Salasco, ainsi que la nouvelle de la protestation solennelle de nos députés à Turin, ont fait frémir la population de Gênes d'une manière extraordinaire et sublime. La garde nationale, soutenue par les autorités municipales, est bien décidée à défendre la ville à toute outrance et à ne pas reconnaître cet armistice qui déshonore la nation. Le Peuple demande instamment des armes et veut défendre sa liberté et son honneur.

Nous savons de bonne source que l'ordre est arrivé de Turin de mettre Gênes en état de siége, et que jusqu'ici on n'a pas osé le publier. Génois! voudrons-nous nous soumettre à cette dernière infamie? Des armes! des armes! appuyons nos autorités municipales dans la tâche glorieuse de défendre la patrie contre tout ennemi de quelque côté qu'il soit.

(*Il Pensiero Italiano.*)

— Une personne qui arrive de Sarzana annonce que cette ville, Spezia et Chiavari protestent formellement contre l'armistice. (*Idem.*)

—

Savoie. — Nous lisons dans l'*Helvétie*, journal de Berne:

CHAMBÉRY, *31 mars.* — La terreur est à l'ordre du jour; le règne des jésuites et des carabiniers a reparu. Ecoutons le *Patriote savoisien* qui a le courage, sous l'empire d'une loi draconienne, de s'écrier:

« La réaction se prétend légataire de l'Autriche. Elle accepte à son profit notre héritage de larmes; elle exploite à coudées franches notre douleur, pour nous faire apostasier la liberté.

Des mandats d'arrêts sont lancés chaque soir, et si la fuite ne prévenait quelquefois l'exécution des mesures policières, si les sbires et les alguazils du commissariat crétin étaient toujours aussi heureux que bien intentionnés et prompts à leur besogne de *happeurs*, nos prisons regorgeraient de victimes.

Les honnêtes gens s'affligent ou s'indignent. Quoi! en l'an de grâce 1849, après de solennelles promesses, ajouter à l'affliction du pays, à sa ruine le deuil et la ruine de la liberté!

Anéantir l'inviolabilité du domicile!

Envoyer des carabiniers sonder, à quatre heures du matin, de leur brutal regard, la couche d'une épouse, pour y chercher l'empreinte de la tête de son mari absent!

Proscrire et encaserner, comme on le faisait jadis sous le régime des commandants! Oh! c'en est trop!

Et puis parlez-nous maintenant de modération, vous hommes du jour, qui ne savez pas combien la douceur est conciliatrice, combien un peuple éclairé sait discerner et remplir ses devoirs quand les dépositaires de l'autorité, au lieu d'appliquer toutes les rigueurs de la loi dans un intérêt souvent personnel, les adoucissent comme un père appelé à punir au sein de sa famille?. .

Florence, 29 *mars*. — Hier la proclamation suivante été publiée: « Toscans! L'Assemblée constituante Toscane, dans la nuit du 27 au 28 mars, m'a conféré la charge difficile de remplir le pouvoir exécutif. Ayant fait inutilement tout mon possible pour me soustraire à cet honneur, je dois désormais l'accepter franchement. Dans toutes les épreuves auxquelles il plait parfois à la Providence d'appeler les peuples, on peut toujours conserver saufs l'honneur et la tranquillité d'âme.

» J'userai des pleins pouvoirs dont j'ai été revêtu, non pour combattre la liberté, mais pour protéger le pays. Que mes concitoyens en soient bien convaincus.

» GUERRAZI.

» 28 mars 1849. » (*Alba*, 29.)

Milan, 31 *mars*. — Le gouvernement militaire ayant appris que depuis dix jours il a été introduit une grande quantité d'armes à feu et des munitions de guerre, en ordonne le dépôt avant le 1er avril. Tout individu qui serait trouvé nanti d'objets de cette nature, sera traduit devant un conseil de guerre et fusillé.

Rome. 26 *mars*. — Dans l'Assemblée constituante du 25, le député Audinot a annoncé qu'il se proposait d'interpeller le ministère et le pouvoir exécutif sur divers points. Les interpellations devaient avoir lieu le mardi suivant.

SICILE.

Notre correspondant de Palerme nous donne, entre autres renseignements, comme certain que le gouvernement anglais a fait un traité avec les principaux membres du gouvernement sicilien, traité auquel ont ou concouru ou adhéré les habitants les plus influents de l'île. Par ce traité, l'Angleterre s'oblige à soutenir la Sicile contre le roi de Naples, à assurer son émancipation, et sa constitution en un Etat libre et indépendant.

Malgré l'*entente cordiale* dont le cabinet Barrot nous donna l'assurance tous les jours, et dont il tâche d'assurer la prolongation par toutes les condescendances possibles, la France n'a pas été appelée aux négociations qui ont préparé et opéré enfin ce traité. Bien loin de là, la Sicile, justement émue du rôle que joue la France dans les affaires de la Haute Italie, et ne doutant pas qu'elle ne soit décidée à se traîner à la remorque des cabinets du Nord et à soutenir avec eux l'intégrité des Etats monarchiques de Ferdinand, la Sicile a formellement exclu la France de ces négociations.

Si les faits sont exacts, à quel rôle la France est-elle donc destinée à se voir abaisser par la politique de son gouvernement? Quels sont donc aussi les avantages stipulés par notre amie, dont l'habitude, comme on sait, n'est pas de donner sans avoir pour cela de bons motifs?

Notre correspondant pense, du reste, que de ce traité, s'il existe vraiment, et de son exécution surtout devra naître une complication qui pourra, pour le moins, produire une grande interversion dans nos amitiés politiques.

SUISSE.

Nous lisons dans l'*Hélvétie*, journal de Berne:

Certains journaux parlent de la triste position des Suisses à Naples, Placés entre leur serment et les cris de leur conscience, n'ayant d'autre perspective que la mort, plusieurs se seraient jetés, dit-on, par désespoir, dans une conspiration qui aurait été découverte. Six cents environ auraient formé le projet d'accourir sous les drapeaux de la République romaine. Il paraît que la barbare tyrannie du roi de Naples les aurait exaspérés au dernier point. On rapporte que vingt d'entre eux auraient été fusillés comme étant les chefs de ce complot. Cette exécution a produit une sensation extrêmement pénible dans les régiments.

La correspondance que nous avons reçue ce matin de Rome, ne nous parle pas de ce fait, ce qui nous fait douter de sa véracité.

POLOGNE.

Des frontières, 26 mars.— Un général russe a passé dernièrement incognito la frontière de la Lithuanie pour lever le plan des environs de Memel. L'employé des douanes prussiennes qui l'a aidé dans cette mission a été mandé à Kœnigsberg pour se justifier.

— On dit que depuis le 1er avril les communications postales, entre la Pologne russe et la Prusse, ont dû être interrompues.

— Une compagnie française sollicitait depuis longtemps l'autorisation d'établir sur la Vistule une navigation à vapeur qui faciliterait les communications commerciales avec Dantzik. Cette autorisation lui a été accordée l'année passée, et deux remorqueurs ont commencé ce printemps un service régulier et très avantageux au commerce, tout le long de la Vistule. Quatre autres bateaux à vapeur vont bientôt augmenter l'activité de rapports commerciaux de la Pologne avec la Baltique.

L'évêque de Kalisch a envoyé au clergé de son diocèse la circulaire suivante:

« Le gouvernement a appris que les ecclésiastiques romains et catholiques ne communiquent pas à la police les nouvelles qui peuvent leur arriver sur les événements politiques.

En conséquence des rescrits de la commission de l'intérieur et par suite de l'ordre de son altesse, le prince lieutenant, nous invitons le Consistoire général à enjoindre expressément au clergé séculaire et monacal, de rendre compte aux autorités de la police de toutes les nouvelles politiques qui lui arriveraient par toute autre voie que celle de la confession, et cela sous la plus sévère responsabilité devant le gouvernement! »

— Les poids et mesures russes seront introduits en Pologne à partir du 1er mai.

— D'après une ordonnance nouvellement publiée, et dont on ne connait pas le motif, les nobles et les hommes titrés étrangers qui arriveraient en Pologne pour s'y fixer, ne pourront pas y faire usage de leurs droits ni de leurs titres.

— On n'exagère pas, en disant que le nouveau recrutement dépeuple les provinces polonaises.

—La garnison actuelle de Varsovie s'élève à 30,000 hommes.

HONGRIE.

Nous lisons dans le *Courrier de Pesth*:

Pesth, 27 mars. — Le corps considérable de réserve qui se trouvait à Gedello est rentré hier dans notre ville avec son artillerie et tout son équipage. Le mauvais temps et l'état des routes ont occasionné cette marche rétrograde. Toute expédition militaire devient maintenant impossible, et on exposerait trop la santé des soldats si l'on continuait à les faire bivouaquer. Nous nous attendons à la publication d'un ordre du jour par lequel on fera savoir à l'armée que

toutes les opérations militaires sont pour le moment arrêtées *à cause du mauvais temps*, et en attendant on poussera le siége de Comorn et de Peterwardein. On a jeté déjà un pont sur le Danube, près de Weitzen, pour le trajet du corps du général Ramberg. *Depuis près de deux jours la poste de Vienne est en retard.*

Ce *mauvais temps* des journaux autrichiens est expliqué par les correspondances qui arrivent de Vienne. La retraite à Pesth est motivée d'une autre manière par la *Gazette démocratique de Cologne* :

« Les Hongrois dit-elle, se sont avancés par Gengos jusque dans les environs de Weitzen, à cinq milles de Pesth, et les Autrichiens se sont retirés en toute hâte et par de mauvaises routes de Hatvan à Weitzen. Les Hongrois menacent leurs flancs et en même temps l'armée qui assiége la forteresse de Comorn. Ces succès de Hongrois ont relevé le courage des habitants de Pesth même. On y répand les proclamations du ministre hongrois Madarasz qui invite les deux capitales à persévérer, et leur promet une délivrance prochaine. Le corps qui avance si rapidement est commandé par Gorgey. Le départ de Dembinski pour Debreczin se confirme. Le général Vetter, le même qui, avec Bem, rédigea le plan de la campagne, est à présent commandant en chef.

— Les journaux de Vienne ne confirment pas la nouvelle de la défaite du général Bem par les Russes. Ils se contredisent même, en rapportant qu'il a fait 300 Cosaques prisonniers, et ils ajoutent qu'après les avoir fait exécuter, il se serait écrié : C'est le plus beau jour de ma vie!

Les Autrichiens répandent de pareilles nouvelles pour diminuer l'admiration qu'excitent l'énergie et l'activité du général Bem dans toutes les provinces de l'Autriche.

ETATS GERMANIQUES.

Fribourg, *28 mars*. — Le procès politique intenté à Struve, Blind et autres, qui avaient tenté de renverser les monarchies allemandes et de proclamer la république, est terminé aujourd'hui. Quant aux événements du mois d'avril, le jury a déclaré Struve et Blind non coupables, par le motif que leurs actes étaient *une conséquence de la révolution générale*. Quant aux événements du mois de septembre, le jury y a trouvé la culpabilité des accusés, mais avec des circonstances atténuantes. Les deux accusés ont été condamnés par conséquent chacun à huit années de prison dans une maison de correction, ou de cinq années et quatre mois de prison cellulaire, à leur choix. Leur avocat, le représentant du Peuple Brentano, demandera la cassation de cet arrêt à raison de l'incompétence du tribunal bavarois qui l'a prononcé.

PRUSSE.

Berlin, *1er avril*. — La commission de la seconde chambre a rédigé hier l'adresse suivante à présenter au roi :

« Sire, l'assemblée nationale allemande », par son dernier vote, rendu plus prochain l'accomplissement de l'union et de la force de l'Allemagne. Elle a choisi V. M. pour résoudre la grande question et être le premier souverain de l'Allemagne ressuscitée. La seconde chambre prie respectueusement V. M. de répondre à l'attente de l'Assemblée nationale et aux espérances du Peuple allemand, que cette Assemblée représente. Nous n'ignorons pas les difficultés qui s'opposent à la réalisation de ce grand but; mais la sagesse de V. M., la force des Peuples allemands, leur amour envers la patrie couronneront votre décision d'un plein succès. »

— Plusieurs villes ont envoyé des députations à Berlin pour manifester au roi le désir de le voir accepter la couronne impériale. La lutte des partis politiques paraît être assez vive, à en juger par l'animation des journaux de Berlin. Les vieux Prussiens craignent que la Prusse ne se fonde dans l'Allemagne, et les républicains prévoient, non sans raison, que la nouvelle forme gouvernementale flattera la plupart des Allemands et sera un obstacle au renversement des institutions monarchiques en Prusse.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, *4 avril*.—Les consolidés ont ouvert à 1/2 0/0 en baisse sur la cote d'hier, mais bientôt les cours se sont améliorés; à deux heures de l'après-midi, les consolidés se tenaient entre 92 1/2 et 92 5/8, pour compte comme au comptant; à trois heures, ils ont fermé à 92 1/2. Aucune transaction importante sur les fonds étrangers, les cours restent les mêmes qu'hier.

MM. Schneider et compagnie, agents du Mexique, ont fait afficher à la bourse un avis par lequel ils offrent aux détenteurs des bons mexicains de leur avancer les trois quarts du dividende semestriel échu le 1er janvier 1847. Ils ne demandent pour cette avance qu'un intérêt de 4 0/0.

Dans la séance des lords, lord Brougham a jugé à propos de venir encore parler sur l'Italie.

Après avoir renouvelé son conseil au gouvernement anglais de ne point s'entremettre dans les négociations de l'Autriche et du Piémont, le noble lord, citoyen manqué de la France républicaine, s'exprime sur le compte de notre Assemblée nationale dans des termes que le sentiment des convenances nous empêche de traduire.

Ce vieux rhétoricien finit par un trait digne de lui. Hier nous avons rapporté d'après la sténographie anglaise les exclamations qu'on disait avoir été provoquées par son discours; le noble lord nie la réalité de ces exclamations, prétend en avoir entendu d'une nature opposée, et comme il ne s'est trouvé personne pour le contredire, nous sommes forcés de croire qu'il n'y a pas un seul des pairs anglais qui n'ait été enchanté du triomphe de Radetzki en Italie.

Dans la chambre des communes, la discussion sur la taxe des pauvres en Irlande a continué sans offrir plus d'intérêt. M. J. O'Connel n'est point parvenu à ranimer le débat; ce qu'il y a eu de plus remarquable dans son discours, c'est l'approbation qu'il a donnée au plan proposé pour l'amélioration de l'état désastreux de l'Irlande par sir R. Peel. La chambre a voté la seconde lecture du bill à une majorité de 493 contre 138 voix.

Les deux chambres se sont ajournées jusqu'au jeudi 19 du courant.

AMÉRIQUE DU NORD.

Nous n'avons pas encore reçu les journaux américains que nous attendions aujourd'hui. Pour y suppléer, nous extrayons de la correspondance des journaux anglais tout ce qui nous a paru généralement intéressant. Voici comment le président des Etats-Unis a définitivement constitué son ministère, avec l'assentiment du sénat :

M. John M. Clayton, de Delaware, secrétaire d'Etat (ministre des affaires étrangères);

M. William M. Meredith, de Pensylvanie, secrétaire du trésor (ministre des finances);

M. William Ballard Preston, de Virginie, secrétaire pour la marine;

M. G.-W. Crawford, de Georgie, secrétaire pour la guerre;

M. F. Ewing, d'Ohio, secrétaire au département de l'intérieur;

M. Jacob Collamer, de Vermont, directeur-général des postes;

Et M. Reverdy Johnson, de Maryland, avocat général.

On voit qu'il n'y a de différence avec la liste précédemment publiée que dans le nom de M. Collamer. Les citoyens des états du nord, du sud et de l'ouest figurent dans le nouveau cabinet en proportions à peu près égales.

Le fait politique dominant (ce qu'on appelle en Amérique le grand canon), depuis le départ du dernier paquebot, c'est une lettre de M. Clay sur l'abolition graduelle de l'esclavage dans le Kentucky.

L'homme d'état américain propose de rendre libres à 25 ans tous les nègres qui naitraient après 1855, à la condition que l'Etat aurait encore le droit de les engager pour trois ans, afin que leur travail puisse fournir aux frais de leur transport et de leur établissement en Afrique.

Les gentilshommes du midi s'empressent de trouver cette mesure (et quelle mesure !) inapplicable à leurs états et à leurs nègres.

Demain la *Tribune des Peuples* sera imprimée en caractère entièrement neuf.

NOUVELLES DIVERSES.

Le choléra préoccupe nos représentants beaucoup plus que les discussions de l'Assemblée. Chaque jour les bancs deviennent plus solitaires. On dirait que cette épidémie a choisi pour demeure l'Assemblée nationale. Hier nous avons annoncé la mort de M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans. Aujourd'hui on communique au président de l'Assemblée le décès de M. Culmann, mort de cette épidémie, et celui de M. Bellot, un autre représentant; mais ce dernier paraît être décédé d'une autre maladie.

— Une de nos artistes dramatiques les plus célèbres, la plus célèbre peut-être, a écrit une lettre à M. le préfet de police, quelques jours avant l'exécution des malheureux Lahr et Daix. Elle demandait *un permis de passer* pour assister à l'exécution *dans l'intérêt de son art*. La réponse de M. le préfet de police ne se fit pas attendre. M. Rebillot déclara qu'il n'avait pas de *billets de faveur pour ce genre de spectacle*. Nous tenons cette anecdote de fort bonne source.

— Le 9 avril, lundi de Pâques, troisième banquet des femmes socialistes, à la SALLE DE LA FRATERNITÉ, à cinq heures du soir. On trouve des billets à la *Propagande socialiste*, rue Coquillière, 15; à la *Propagande démocratique et sociale*, rue des Bons-Enfants, 1; à la *Solidarité populaire*, boulevard Saint-Martin, 43; et aux bureaux du *Peuple*, de la *République*, de la *Démocratie pacifique*, du *Journal de la Vraie République*, de la *Révolution démocratique et sociale*, de la *Réforme* et du *Travail affranchi*.

Prix du billet : 1 fr. 25.—Les hommes sont admis.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 5 avril 1849.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. J'ai à remplir un triste devoir, celui d'annoncer à l'Assemblée la mort de deux de nos collègues, le citoyen abbé Fayet, évêque d'Orléans, et le colonel Culmann. (Sensation.) Le citoyen abbé Fayet est mort hier soir à huit heures, et le citoyen Culmann ce matin à cinq heures.

Les deux députations qui doivent représenter l'Assemblée national aux obsèques sont ensuite tirées au sort.

Le nom du citoyen Breymau se trouve parmi ceux des membres désignés.

Une voix. — Il est très malade. (Mouvement.)

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de demandes de congés qui lui sons adressées pour cause de maladie grave, par le citoyen Payer et par un autre membre.

LE CIT. WALDECK-ROUSSEAU. Le ministre a demandé et la commission a reconnu l'urgence pour le projet de loi portant demande d'un crédit relatif à l'exposition de peinture et de sculpture. Cette exposition doit avoir lieu le 15 juin; il n'y a pas de temps à perdre. Je demande donc que l'Assemblée porte la discussion à l'ordre du jour de l'une de ses plus prochaines séances. (Appuyé! appuyé!)

La discussion aura lieu samedi.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS demande à l'Assemblée qu'elle porte à l'un de ses plus prochains ordres du jour le rapport du comité de la guerre sur la pétition relative à la conduite tenue en juin dernier par un officier supérieur de l'armée. (A samedi! à samedi!)

La discussion sera placée en tête de l'ordre du jour de samedi.

L'ordre du jour appelle la discussian du projet de budget et de l'instruction publique.

« Chapitre 1er. Administration centrale (personnel), 105,900 fr »

La commission propose une réduction de 32,650 fr.

LE CIT. CORNE, rapporteur, appuie la réduction.

LE CIT. SALMON la combat.

Il y a en France, dit l'honorable membre, 36 mille écoles primaires de garçons, 12 mile écoles de filles et 2 mille salles d'asile, qui appellent une surveillance active et de tous les instants. On ne pourrait sans nuire à ces établissements, d'une si grande utilité, toucher au personnel central.

M. CORNE. La commission a pensé qu'elle pouvait, sans inconvénient, faire la légère réduction qu'elle propose.

LE CIT. FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Le rapporteur a fait un aveu important, c'est que la commission avait appliqué au ministère de l'instruction publique le même système de réduction qu'elle a appliqué à tous les autres ministères. Et dans quelles circonstances a-t-elle proposé les réductions? Quand le nombre des affaires augmente d'une manière notable. En voici la preuve : En 1832, le nombre des affaires sur lesquelles le ministèae de l'instruction publique avait à statuer était de 53,000; en 1847 il était de 137,000; aujourd'hui il est plus élevé encore. Et en même temps que le nombre des affaires augmentait, on diminuait le nombre des employés. La commission propose de diminuer encore.

La commission veut qu'on augmente les salles d'asile, et en même temps elle supprime le bureau spécial pour les écoles des filles. Il y a là une contradiction manifeste qu'il me suffira de signaler à l'Assemblée.

Le budget de l'instruction publique s'élève en totalité à vingt millions; dix millions sont consacrés à l'instruction primaire; sur les 123 employés du ministère de l'instruction publique, 21 seulement, c'est à-dire moins d'un tiers, sont attachés aux bureaux de l'instruction primaire, et c'est sur cette partie du budget que la commission propose les réductions les plus importantes. Elle n'a pas, du reste indiqué, d'une manière spéciale, le détail de ses réductions. Je demanderai au citoyen président de vouloir bien mettre le chapitre aux voix par division.

LE CIT. PRÉIDENT. La division est de droit, dès l'instant où elle est demandée par le citoyen ministre.

LE CIT. VAULABELLE appuie les observations du citoyen ministre de l'instruction publique et repousse la réduction.

LE CIT CORNE, rapporteur. Les adversaires ne manquent pos aux propositions de réductions.

Le citoyen ministre s'est étonné de ce que la commission n'avait pas fait la répartition de la réduction qu'elle propose; cela tient à ce qu'il n'appartient pas à la commission de fractionner, et que toute latitude doit être laissée à cet égard au ministre.

Le fond de notre opinion, c'est que le nombre des chefs de bureau et des sous-chefs est trop élevé; M. le ministre ne sera pas plus embarrassé que ses collègues pour répartir ses employés de telle sorte que le service ne souffre pas.

La commission maintient cette réduction. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. HIPP. CHAUCHARD présente quelques observations à propos du chapitre des livres. (Assez! assez! Aux voix)

LE CIT. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Diminuer le nombre des employés n'est pas toujours le moyen de diminuer le nombre des affaires. En ce qui regarde le ministere de l'instruction publique, ce serait, je crois, le moyen d'augmenter, au contraire, le chiffre des affaires, et de les traiter plus mal.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au citoyen ministre de l'intérieur, pour une communication du gouvernement.

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer un projet de loi demandant la prorogation au 1er août prochain du décret du 9 août 1848, relatif au cautionnement des journaux. L'exposé des motifs étant très court, je demande à en donner lecture à l'Assemblée. (Lisez! lisez!)

Voici cet exposé :

Article supplémentaire. L'Assemblée nationale, en adoptant le décret du 9 août 1848, qui détermine le cautionnement des journaux et écrits periodiques, l'avait considéré comme une mesure de transition. L'effet utile de ces dispositions légales était limité au 1er mai 1849. En fixant un terme aussi prochain, l'Assemblée indiquait très clairement qu'elle ne voulait que se réserver le temps d'élaborer et de voter une loi organique sur la matière. Mais le court espace qui nous sépare du terme de votre mandat, ne vous permet plus de donner suite à ce projet. Vous en avez légué l'exécution à l'Assemblée qui doit vous succéder et qui héritera de votre œuvre.

La législation qui doit régir la presse sous un gouvernement républicain, appellera, nous n'en doutons pas, dès que les nouveaux représentants du peuple seront réunis, leur premiè.e et leur plus vive sollicitude. Mais, pour qu'ils décident librement, il faut que la question leur soit déférée entière; que les mesures transitoires que vous avez jugées nécessaires et qui sont destinées à sauvegarder les intérêts de la liberté, comme ceux de l'ordre, ne soient pas brusquement interrompues et mises à néant, avant l'heure où pourra intervenir un réglement définitif.

Sans toucher au fond de la question, nous vous demandons de proroger jusqu'au 1er août 1849 les dispositions de l'art. 1er de la loi du 9 août 1848.

Cette période de trois mois nous a paru nécessaire pour réserver à l'Assemblée législative le droit d'examiner en toute liberté d'esprit une des difficultés les plus graves qui puissent occuper le législateur.

PROJET DE LOI. — Article unique. — Les dispositions de l'art. 1er du décret du 9 août 1848, relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques, sont prorogées jusqu'au 1er août 1849.

Sur la demande du citoyen ministre, le projet de décret est renvoyé à une commission pour examiner la question d'urgence.

« Chap. 2 Administration centrale (matériel), 88,000 f. »

» Chap. 3. Conseil de l'Université (inspecteurs généraux), 231,000 fr. »

La commission propose une réduction de 27,000 fr.

LES CIT. CHARRAS et DE FALLOUX, ministre de l'intruction publique, échangent au milieu du bruit quelques observations sur la position du citoyen Cayx.

LE CIT. JULES SIMON combat la réduction. Il demande que le traitement des inspecteurs généraux soit reporté de 6,000 fr. à 8,000 fr., si l'on veut avoir pour ces fonctions difficiles des hommes distingués, d'autant plus que ces fontionnaires ont subi une autre réduction sur les frais de tournée.

LE CIT. CORNE voudrait que l'état de nos finances permit d'accéder au vœu du préopinant, et il espère que, aussitôt que cela sera possible, le pouvoir s'empressera de relever le traitement des inspecteurs généraux.

LE CIT. VAULABELLE combat la réduction, et pense qu'il est indigne du pays de rétribuer les hommes les plus distingués dans les sciences et les lettres moins que beaucoup d'employés administratifs.

LE CIT. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. C'est un singulier phénomène que personne ne défende la réduction proposée par la commission, pas même le citoyen rapporteur, qui ne la présente que comme une mesure transitoire, et pour cette année seulement. Mais personne ne pense que les finances de l'Etat en soient arrivées à ce point d'avoir besoin d'une économie médiocre, que tout le monde reconnaît mauvaise au fond.

La réduction est rejetée, et le chapitre 3 est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je suis encore obligé d'interrompre les travaux de l'Assemblée pour lui annoncer la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne du citoyen Ballot (mouvement), représentant du Peuple, élu dans le département de l'Orne, décédé aujourd'hui à midi.

Il est procédé au tirage au sort de la grande députation qui assistera aux obsèques du citoyen Ballot.

La parole est au citoyen général Lamoricière pour le dépôt d'un rapport.

LE CIT. GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. J'ai l'honneer de déposer le rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation de la force publique.

LE CIT. général RULHIÈRES, ministre de la guerre. L'Assemblée a décidé dans le temps qu'elle ne s'occuperait pas du projet de loi sur la force publique. Ce qu'on lui demande aujourd'hui, c'est de la faire revenir sur sa décision. (Rumeurs diverses.)

LE CIT. GOUDCHAUX. La commission du budget ne s'oppose pas à ce qu'on consacre à la loi sur la force publique la séance de lundi, pourvu qu'on rende une séance au budget, celle de vendredi, par exemple.

LE CIT. général LAMORICIÈRE. Je ne comprendrais pas qu'on refusât de discuter un projet dont le principe est adopté par le citoyen ministre des finances actuel et par le citoyen maréchal Bugeaud.

Le projet de loi est mis à l'ordre du jour de lundi.

LE CIT. ODILON BARROT. Je viens demander à l'Assemblée de fixer une situation dont l'incertitude cause un grand dommage à la chose politique. Il ne s'agit de rien moins que de l'organisation judiciaire en France. (Mouvements divers.) Aux termes de la Constitution, une nouvelle institution doit être donnée à la magistrature. La Constitution veut, tout en consacrant le principe d'inamovibilité, que la magistrature date de la République.

Elle veut que cette institution soit placée dans une situation normale, indépendante, et cela ne peut être déterminé que dans le mode qui sera réglé par la loi d'organisation judiciaire.

Le projet de loi a déjà subi deux épreuves. La deuxième lecture a été interrompue lorsque s'est présentée la question la plus délicate, celle qui se rattache au mode de candidature. L'Assemblée a compris que cette disposition réglementaire devait disparaître du projet et faire l'objet d'un travail à part. Cela abrége beaucoup votre tâche; aussi je crois qu'il vous est facile de prendre à cet égard une résolution définitive.

Si vous faites disparaître le projet de loi de votre ordre du jour, le gouvernement devra attendre et prendre des mesures en conséquence; mais il faut qu'il soit fixé sur vos intentions; il faut enfin qu'il sache si vous voulez, ou non, terminer la loi sur l'organisation judiciaire.

LE CIT. SCHŒLCHER demande qu'on fixe à l'ordre du jour de samedi la discussion du projet de loi relatif à l'indamnité coloniale. (Rires et bruit.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Parmi les questions soumises à nos délibérations, celle qui touche à l'organisation de la magistrature est assurément une des plus importantes. Il faut que le magistrat républicain soit institué par la République. (Eh bien ?)

Je me joins donc au citoyen président du conseil pour demander qu'on statue promptement sur cette loi. Je demande que l'ordre du jour appelle avant tout la discussion de ce projet de loi.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'assemblée veut-elle porter à son ordre du jour de samedi la délibération sur la loi de l'organisation judiciaire ? (Oui! oui!)

La loi sur l'organisation judiciaire est mise à l'ordre du jour de lundi.

LE CIT. CRÉMIEUX demande de nouveau que la loi sur la responsabilité vienne immédiatement après la discussion de la loi sur l'oorganisation judiciaire.

LE CIT. SCHOELCHER insiste pour qu'on mette à l'ordre du jour le projet de loi sur l'indemnité coloniale.

La discussion de ce projet de loi est fixée à vendredi prochain.

LE CIT. LACROSSE, ministre des travaux publics, demande que le projet de loi relatif au chemin de fer de Chartres soit également porté sur l'un des prochains ordres du jour.

LE CIT. HUBERT (de Lille) appuie la demande du citoyen Schœlcher, relative à l'indemnité coloniale.

LE CIT. PASSY, ministre des finances. Je viens demander à l'Assemblée qu'elle mette à son ordre du jour le projet de lot sur l'indemnité coloniale. La situation actuelle des colons appelle de promptes mesures.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. L'Assemblée doit voir combien ont eu tort ceux qui l'ont entrainée à fixer une dissolution prématurée. (Rires et bruit)

LE CIT. PRÉSIDENT. Cela serait contraire au règlement. L'ordre du jour doit être fixé en séance publique.

LE CIT. BUFFET, ministre de l'agriculture et du commerce. Lors de la discussion du budget de mon département, j'ai eu l'honneur de proposer à l'Assemblée d'ouvrir un crédit de 500 mille francs à l'effet de pourvoir aux dépenses des mesures de précaution à prendre contre le choléra. (Interruption. — Oui! oui!)

A gauche. —Il y a trois mois que nous aurions dû le faire. (Bruit.)

LE CIT. BUFFET. J'ai l'honneur de déposer aujourd'hui un projet de loi dans le même but, pour lequel je demande l'urgence.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen ministre demande que son projet de loi soit renvoyé à l'examen d'une commission chargée de prononcer sur l'urgence. Je mets cette proposition aux voix.

La proposition est adoptée.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée reprend son ordre du jour.

Quelques voix. — Nous manquons d'air; suspendez la séance.

La séance est suspendue pour un quart d'heure.

La séance est reprise. On continue la discussion du budget de l'instruction publique

« Chap. 4. Ecole normale, 231,100 fr. » — Adopté.

« Chap. 5. Services généraux de l'Université, 117,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 6. Administration académique, 593,600 fr. »

La commission propose une réduction de 59,000 fr.

Après quelques observations des citoyens Jules Simon, Corne, Vaulabelle, de Falloux et Stourm, la réduction est adoptée.

La deuxième partie du chap. 6 (frais du service divin à la Sorbonne) comprend une somme de 1,000 fr., portée pour entretien de l'église de la Sorbonne. La commission propose de supprimer cette allocation. — Adopté.

« Chap. 7. Instruction supérieure; facultés de théologie, 154,660 fr. »

La commission propose une réduction de 34,000 fr., qui est adoptée.

« Chap. 8. Faculté de droit, 792,800 fr. La réduction proposée par la commissio n 'élevait à 50,000 fr.; après un nouvel examen, la commission l'a réduite à 14,000 fr. »

L'Assemblée adopte la réduction de 14,000 fr. et le chap. 8 ainsi réduit.

« Chap. 9. Faculté de médecine, 737,100 fr. » —Adopté.

« Chap. 10. Faculté des sciences, 467,700 fr. » —Adopté.

« Chapitre 11. Faculté des lettres, 503,696 fr. »

La commission propose une réduction de 42,000 fr.

LE CIT. FALLOUX appuie l'amendement. La réduction de 42,000 fr. est adoptée, ainsi que le chapitre réduit.

« Chap. 12. Ecole supérieure de pharmacie (objets divers), 317,900 fr. »

La commission propose une réduction de 40,000 fr. — Adopté.

« Chap. 13. Instruction secondaire (frais généraux), 101,000 fr. Réduction, 14,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 14. Lycées et colléges communaux, 2,427,000 f. » —Adopté.

« Chap. 15. Instruction primaire (inspection), 596,000 fr. » —Adopté.

« Chap. 16. Instruction primaire (dépenses générales), 4,620,000 fr. »

LE CIT. DUPRAT propose une augmentation de 1,600,000 fr. pour assurer aux instituteurs communaux un traitement de 600 fr.

Sur la demande de la commission, cet amendement lui est renvoyé.

« Chap. 17. Instruction primaire (dépenses départementales), 1,325,700 fr. — Adopté.

« Chap. 18. Institution primaire (dépenses imputables sur les ressources des écoles normales primaires,) 555,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 19. Institut national de France, 582,300 fr. » — Adopté.

« Chap. 20 Collége de France, 180,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 21. Ecole d'administration 85,000 fr. »

La commission propose une réduction de 30,000 fr.

« Chap. 22. Muséum d'histoire naturelle, 487,350 fr. » — Adopté.

« Chap. 23. Etablissements astronomiques, 121,700 fr. » — Adopté.

« Chap. 24. Bibliothèque nationale (dépenses ordinaires), 283,600 fr. » — Adopté.

« Chap. 25. Bibliothèque nationale (crédit extraordinaire et transitoire), 125,716 fr. » — Adopté.

« Chap. 26. Service des bibliothèques publiques, 222,303 fr. » — Adopté.

« Chap. 27. Académie nationale de médecine, 47,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 28. Ecole nationale des chartes, 35,000 fr., point de réduction. »—Adopté.

« Chap. 29. Ecole des langues orientales vivantes, 55,800 fr., sans réduction. »—Adopté.

« Chap. 30. Etablissements divers, 20,000 fr. La commission propose une réduction de 15,000 fr. »—Adopté.

« Chap. 31. Souscriptions, 170,000 fr. » Pas de réduction. — Adopté.

« Chap. 32. Sociétés savantes, 50,000 fr. »—Adopté sans réduction.

» Chap. 33. Voyages, missions scientifiques, lectures du soir, 112,000 fr. » — Pas de réduction. — Adopté.

« Chap. 34. Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres, 197,400 fr. » — Pas de réduction. — Adopté.

» Chap. 35. Documens inédits de l'histoire nationale, 15,000 fr. » — Adopté.

» Chap. 36. Subvention aux caisse de retraite, 500,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 37. Réimpression ou publications d'œuvres scientifiques, 1,939 fr. » — Adopté.

« Chap. 38 Exercices clos, pour mémoire.

« Chap. 39. Indemnité temporaire aux employés supprimée par le présent budget, 32,650 fr. »—Adopté.

L'Assemblée décide que la nomination des membres du conseil d'Etat sera mise à l'ordre du jour de mardi.

La séance est levée à six heures.

Bulletin de la Bourse du 5 avril.

Le 3 0|0 a débuté à 56 50, a fait 55 80 au plus bas, 56 50 au plus haut, et reste à 56 20. Fin courant, il a fait 56 70 au plus haut, 56 fr. au plus bas, et reste à 56 35. Les primes dont 1, ont été cotées fin courant à 59, et fin prochain à 63.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 88 20, a fait 89 20 au plus haut, 88 20 au plus bas, et reste à 88 70. Fin courant, il a fait 89 30 au plus haut, 88 70 au plus bas, et reste à 89. Les primes fin courant ont varié dont 2 de 90 75 à 90 50, dont 1 de 92 50 à 92, et dont 50, de 94 50 à 93 75, et fin prochain, dont 1, de 97 25 à 97.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant : le St-Germain à 430, la rive droite de 226 50 à 222 50, la rive gauche à 185, l'Orléans de 865 à 870, le Rouen de 555 à 556, le Havre de 300 à 305, le Marseille de 225 à 227 50, le Bâle de 110 à 107 50, le Centre de 36 250 à 365, le Bordeaux à 410, le Nord de 460 à 463 75 (dernier cours 461 15), le Strasbourg de 372 50 à 375, le Nantes de 333 75 à 335, le Montereau à 135, et le Dieppe et Fécamp à 180.

On a enfin coté les certificats de Lyon à 88 20, les ducats de Naples à 80, le 5 0|0 romain de 79 à 80, le 5 0|0 belge (1840 et 1842) à 92 et 92 1|4, le 3 0|0 espagnol extérieur à 30 1|4, les banques belges (1835) à [illegible]00, les obligations du Piémont à 890 et 875, de la ville à 1,190, d'Orléans de 930 à 920, de Rouen (1849) à 850, et les actions des Quatre-Canaux (de capital) à 1,040 et 1,045, (de jouissance) à 60, de la caisse hypothécaire à 130, de la Vieille-Montagne à 2,800, du gaz de Belleville à 900, et les jouissances d'Orléans à 520.

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGÈNE CARPENTIER.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Cᵉ.